

Réunion du 30 mai 2013

L'an deux mil treize, le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire

Date de convocation : 21 mai 2013

Présents : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE et LABBE. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, TOURRET, DUBOIS et MERITET.

Excusés : Mesdames LAMARTINE et SOURIOUX. Monsieur DETOURBET

Madame Marcelle TOURRET a été élue secrétaire de séance

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon - Fin de la procédure

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2009 autorisant Monsieur le Maire à lancer une procédure de reprise de concessions en état d'abandon sises au cimetière du Montet.

Vu le procès verbal du 4 décembre 2009 constatant l'état d'abandon des concessions ci-après désignées et la publicité de ces constats pendant trois ans à la porte de la mairie et au cimetière

Vu le procès verbal du 28 mai 2013 constatant que ces concessions n'ont subies aucunes modifications depuis le constat du 4 décembre 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire se prononce sur la reprise des concessions suivantes :

Cimetière du haut

| <u>N° de la concession</u> | <u>Nom de la famille</u> | <u>Personnes inhumées dans la concession</u> |
|-----------------------------------|---------------------------------|---|
| 04 | Sœur Justine | Sœur Justine |
| 05 | Allasseur | Pierre Allasseur 1919 Marie Raynaud 1944 |
| 06 | Forestier | Louise épouse Dufaud 1908 Jean Dufaud 1909 Marie Tronchet 1925 |
| 09 | Mercier | Gilbert Félix Mercier 1898 Gilbert Courbbet 1853 |
| 13 | Laronde | Marie Laronde épouse Tuelin 1869 Marie Guillin épouse Laronde 1886 |

.../...

| N° de la concession | Nom de la famille | Personnes inhumées dans la concession |
|----------------------------|---------------------------|--|
| 16 | Bonat | Marie Bonat épouse Laronde 1876 Pierre Laronde 1919 |
| 17 | Meillereux | Pierre Meillereux 1908 Caroline Meillereux née Garaud |
| 28 | Echegut | Jacques Echegut 1881 Julie Archimbaud veuve Echegut 1918 |
| 29 | Rougier | Jean Rougier 1898 |
| 30 | Echegut | Pierre Echegut 1887 |
| 31 | Isnard | Alphonse Ursat 1872 Jean Isnard 1912 Marie Desyard 1889 Octave Gilbert Ursat 1903 Amélie Isnard épouse Ursat 1946 Aimé Isnard 1948 François Ursat 1901 Paul Gibier 1943 |
| 45 | | |
| 46 | Aucune mention, aucun nom | |
| 54 | Marchand | Antoine Marchand 1859 Aimbale Léger 1859 Marie Guillaumin veuve Léger 1912 |
| 57 | Perrassier | Veuve Touzet née Perrassier 1810 G. Perrassier 81 ans Louis Perrassier 1856 Marie Proste veuve Perrassier 1856 Louis Albert Perrassier 1861 |
| 60 | Gueston | Rose Pierrette Galmard veuve Gueston 1878 Gilbert Gueston 1872 Cécile Gilbert Gueston Claude Potier 1871 |
| 65 | Montaud Fratissier | Marie Fratissier 1912 Maurice Montaud 1916 Adrien Montaud 1945 |
| 76 | Léonie Melin veuve Mallet | Jean Melin 1914 |
| 95 | | Alix Dupieu |
| 97 | Auvoire | Célestine Auvoire 1934 |
| 98 | Ferrier | Adrien André Ferrier 1867 Marie Joséphine Clément ép. Ferrier 1870 Marie Anne Dupuis veuve Ferrier 1927 |
| 106 | De la Briere | Justine Jouhet 1909/Alphonse de la Briere 1919 Eugénie Pouenat épouse de la Briere 1951 |
| 107 | Poinat | Marie Michel épouse Poinat 1899/Jean Poinat 1909 |
| 113 | Boivin Thalamon | |
| 114 | Boivin | Joseph Alexandre Boivin 1893/Henri Boivin 1922 |
| 116 | | Jean Pierre Migeon 1942 |
| 119 | Guillaumin Saulnier | |
| 120 | Gaulier-Burlaud | Alexandre Gaulier 1913/Claude Gaulier 1929 Pauline Gaulier 1948 Delphine Burgaud épouse Gaulier 1897 |

| N° de la concession | Nom de la famille | Personnes inhumées dans la concession |
|----------------------------|--------------------------|--|
| 131 | Archimbaud | Pierre Eugène Archimbaud 1890 |
| 145 | Guillaumin | |
| 162 | Rouanoux | Antoine Rouanoux 1933/Marie Buvat MT Rouanoux |
| 165 | | Jean Depresle 1933 |
| 169 | Aumaitre | Marcelle Aumaitre épouse Delacote 1934 Annette Lebel épouse Aumaitre 1939 |
| 184 | Clostre-Laronde | Jean-Baptiste Clostre 1888/Jean Laronde 1907 François Claustre 1917/Jules Laronde 1931 Anne Marie Clostre 1931 |
| 206 | | Pierre Faure 1936 |
| 213 | | Pas de nom |
| 219 | Lavignon-Buvat | F. Lavignon 1929/J. Buvat épouse Lavignon 1930 Blaize Lavignon 1936 |

Soit 37 tombes faisant l'objet de la présente procédure de reprise, constatées en état d'abandon dans le cimetière du haut.

Cimetière du bas

| N° de la concession | Nom de la famille | Personnes inhumées dans la concession |
|----------------------------|--------------------------|--|
| 01 | | Antoine Colombant 1892-1953 |
| 31 | Mathonat | Marie Maltet épouse Mathonat 1873-1949 |
| 61 | Larbaud | Madeleine épouse Robin 1861-1946 |
| 66 | Fugier-Berthon | |
| 81 | | Georges Echegut 1874-1945 |
| 90 | Clayeux Rouxel | |

Soit 6 tombes faisant l'objet de la présente procédure de reprise, constatées en état d'abandon dans le cimetière du bas haut.

Ce sont donc 43 tombes au total. Ces concessions ont plus de trente ans d'existence et l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales qui donnent aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Considérant que cette situation relève une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire des dites concessions, en son nom et au nom des successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et que cette situation est nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibère :

1. Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

2. Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Il sera précisé aux familles ayant mis un terme à la procédure de reprise par le seul fait qu'elles se soient manifestées qu'elles devront remettre ces concessions en bon état d'entretien.

.../...

Participation financière à la protection sociale des agents sur la complémentaire prévoyance

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la commune ne bénéficient pas d'une participation financière de la commune sur leur protection sociale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la demande d'avis au comité technique paritaire adressée le 30 mai 2013 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

De verser une participation mensuelle d'un montant brut maximum de 35 € par agent (la participation ne pourra excéder le montant dû par agent). Cette participation concerne tous les agents. Elle ne s'applique qu'à la garantie prévoyance et pas à la complémentaire santé.

Station d'épuration

Le violent orage du 2 mai dernier a provoqué un affaissement de terrain important à la station d'épuration en raison d'une arrivée d'eaux pluviales exceptionnelle. Il est urgent de procéder à des travaux de voirie pour un montant de 4 752 € HT, soit 5 683,39 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un programme d'investissement intitulé « travaux de voirie terrain de Laly » pour un montant de dépense de 5 684 € sur le budget principal.

Il a également fallu faire procéder à la réparation d'une pompe pour un montant de 796 € HT (il s'agit d'une pompe d'origine du mélangeur de la station).

Rue de la Poste

Ce même violent orage du 2 mai a provoqué des problèmes constatés dans la rue de la Poste : trou important à l'entrée de l'impasse Bougain et chaussée déformée sur plusieurs mètres en descendant. Une réunion à l'initiative de Monsieur le Maire a lieu jeudi 6 juin en présence de M. Nicolo de l'entreprise Eurovia, M. Buisson de la société BGN (maître d'œuvre) et Mme Brayard du Conseil Général afin de déterminer la cause exacte du problème et le moyen d'y remédier.

Prochaine édition du journal municipal

Les articles devront être apportés à la prochaine réunion. La parution est prévue fin juillet ou début août.

.../...

Convention ATESAT

Monsieur le Maire rappelle qu'il a demandé le renouvellement de l'assistance technique fournie par l'Etat au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire, la commune répondant aux critères définis par la loi du 11 décembre 2001 et le décret du 27 septembre 2002 et figurant dans la liste des communes et groupement de communes éligibles au titre de l'année 2013.

Monsieur le Maire présente le projet de convention que lui ont transmis les services de la DDT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention proposée par la Direction Départementale des Territoires et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Nouveau rythme à l'école

Madame Desnauds, Présidente du SPRI/DMR explique qu'elle a adressé une demande à la Préfecture pour l'attribution du fonds d'amorçage destiné aux collectivités qui ont mis en place le nouveau rythme scolaire dès la rentrée 2013. Ce fonds est destiné au RPI qui a la compétence scolaire depuis 1991 ; il est annoncé pour 50 € par enfant. Les services de la Préfecture ont précisé qu'ils ne pouvaient pas à ce jour préciser quand ce fonds pourrait être débloqué mais probablement pas avant le début de l'année 2014.

Le RPI doit dès la rentrée organiser les plannings du personnel en conséquence. Le nombre d'enfant à accueillir est difficilement prévisible à ce jour. Les activités proposées ne sont pas définies ; Mme Desnauds précise que le temps d'activité sera limité en raison du circuit de transport scolaire qui fait que certains enfants restent 40 à 45 minutes dans le bus. Elle précise que les nouveaux horaires du circuit sont établis. Il n'y a plus qu'à attendre la rentrée.

Des membres du conseil municipal sont très dubitatifs quant à l'efficacité, l'organisation et le coût de ce nouveau rythme sachant qu'au niveau départemental le nombre d'écoles ayant opté pour le nouveau rythme est très faible.

Questions diverses

Madame Tourret pense qu'il serait judicieux de demander à négocier les derniers prêts contractés par la commune. Elle demande également comment est envisagée la succession du Docteur Rochelet. Monsieur le Maire répond qu'il s'en entretiendra avec lui.

Il est souhaitable de remettre le panneau « interdit aux poids lourds » dans la rue du marché afin que ces derniers ne soient plus « coincés » involontairement sur la place ou devant la maison de retraite.

C'est un groupe du Bénin et non du Ghana qui viendra au mois de juillet dans le cadre du festival de folklore de Gannat.

Il faudra envisager de remplacer le copieur de l'école.

Les protections des candélabres de la rue du four doivent être peintes et un revêtement lumineux doit être déposé sur celui situé à l'angle de la rue du four et de la rue de richevieille.

Monsieur Galland, chef de bureau à la Préfecture a déclaré qu'une subvention de 2 000 € serait accordée à la commune pour les travaux à l'école et à la cantine. Une confirmation écrite est attendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.